



### **Habitat de la Vienne - Office Public de l'Habitat (OPH)**

33 rue du Planty – BP 27

86180 BUXEROLLES

05 49 45 66 76 – [contact@habitatdelavienne.fr](mailto:contact@habitatdelavienne.fr) – [habitatdelavienne.fr](http://habitatdelavienne.fr)

**Directeur :** Pascal AVELINE

### **Présentation de la structure**

Avec plus de 12 000 logements, une présence dans 201 communes et 171 collaborateurs, Habitat de la Vienne est le premier bailleur de la Vienne et affiche en 2023 un taux de satisfaction de 90 % auprès de ses locataires, faisant de lui le bailleur de référence en Nouvelle-Aquitaine.

### **Présentation de son périmètre d'intervention**

Producteur de logements familiaux, aménageur, constructeur d'EHPAD et résidences socio-médicales sur le département, Habitat de la Vienne participe également au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU2). Signataire des contrats de ville, Habitat de la Vienne accompagne aussi les collectivités dans la prise en compte et le traitement des nouveaux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), développe une offre en accession et commercialise des lots à bâtir.

### **Présentation de ses différents domaines d'intervention**

Habitat de la Vienne intervient sur l'ensemble du territoire, en maîtrise d'ouvrage directe, à la demande des communes et du Département dans le cadre de programmations annuelles. Avec une production de 150 logements par an, Habitat de la Vienne s'efforce de répondre aux besoins territoriaux par des projets de construction innovants, comme les premières maisons à énergie positive (BEPOS) et les maisons à basse consommation d'énergie de la région, primées aux Trophées de l'innovation Futurobois 2010.

Le Plan Stratégique Patrimonial de l'Office prévoit 437 millions d'euros de travaux sur la période 2024-2033, englobant les projets de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), les constructions neuves, et les réhabilitations. Afin de diversifier son offre de logements, Habitat de la Vienne réalise également des opérations d'aménagement et d'accession sociale. Pour favoriser le bien-vivre à domicile des personnes de plus de 65 ans, Habitat de la Vienne répond aux exigences du label national Habitat Senior Services® depuis 10 ans.

Ce label garantit des logements accessibles et adaptés, ainsi que des services spécifiques aux seniors. Un organisme certificateur indépendant audite Habitat de la Vienne tous les 3 ans, et en juin 2022, le label a été renouvelé avec la mention "Excellence", le plus haut niveau de distinction. En parallèle, chaque année, Habitat de la Vienne organise un colloque sur le Grand Age ouvert aux élus et professionnels de santé.

Habitat de la Vienne est également propriétaire d'une quarantaine de résidences sociales (Habitat Jeunes, Maisons-relais...) et médico-sociales (EHPAD, résidence autonomie...) réparties sur tout le territoire.